

Mairie

12

17

Présents :

Excusés:

Votants:

62 place de l'Eglise (45240)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt trois, le premier décembre à dix neuf heures,

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 novembre 2023

Le Conseil Municipal de Marcilly-en-Villette dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé

NIEUVIARTS, Maire.

Nombre de conseillers : Présents: Mme Stéphanie CHARRON - MM. Maxime ROUSSEL - Didier En exercice: 19 BRAULT - Jacques ROBERT - Patrick PILON - Laurent DELORT - Mmes Aline

POUGET - Catherine LOBO (partie au point 4 – pouvoir à J. Robert) -

Laurence TRÉMEAU – Virginie MARTIN - Brigitte GARNIER.

Absents excusés: Mmes Carole LANDRY (pouvoir à A. Pouget) - Marie-Anne LINGARD (pouvoir à H. Nieuviarts) - MM. Joachim SALVAN (pouvoir à S.

Charron) - Lionel DUPLAIX (pouvoir à B. Garnier) – Adama MAR.

Absents: MM. Nicolas LE GUILLARD – Pascal ANDRÉAZZA.

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie Charron

Consultation : centrale photovoltaïque, Le Petit Cabaret à Saint-Cyr-en-Val

Le Conseil municipal prend connaissance du courrier de la Préfecture pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque, le Petit Cabaret à Saint-Cyr-en-Val.

Le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable.

Pour copie certifiée conforme, Délivrée aux jours et heures mentionnés ci-dessus.

> Hervé NIEUVIARTS, Maire de Marcilly-en-Villette.

Publiée et transmise à la Préfecture Le 2 décembre 2023 Rendue exécutoire le 2 décembre 2023.